

AR PREFECTURE

006-210601597-20161005-14\_05\_10\_2016-DE  
Reçu le 10/10/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En préfecture du  
Et publication en mairie du



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES REPUBLIQUE FRANCAISE ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2016 À 18H00**

L'an deux mille seize, le cinq octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

- Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 27
- Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Anne RAINAUD, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration :**

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

**Absents excusés :**

Monsieur Cédric CIRASA  
Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

**14/ OBJET : SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE-RECHERCHE ET SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DES DINOFLAGELLÉS TOXIQUES DU GENRE OSTREOPSIS AU NIVEAU DU LITTORAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER- POURSUITE DES ÉTUDES-**

Madame Anne RAINAUD, Conseillère Municipale, expose à ses collègues

Lors de sa séance du 27 mai 2015, le Conseil Municipal avait accepté, comme en 2014, le principe d'un suivi du développement des dinoflagellés toxiques du genre ostréopsis au niveau des plages de Villefranche-sur-Mer.

Il avait été décidé de confier cette étude au laboratoire océanologique de Villefranche-sur-Mer (LOV, UMR7093, CNRS-VPMC).

Un rapport final, (était joint en annexe de l'ordre du jour), a été établi par Monsieur Rodolphe LEMEE, et Cécile JAUZEIN, du laboratoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer

Un suivi du développement d'Ostréopsis cf. ovata a été réalisé durant les étés 2014 et 2015 dans la baie de Villefranche-sur-Mer. Ce suivi présente un avantage rapide (moins de 48 heures) permettant d'émettre un « bulletin de surveillance » hebdomadaire.

Des prélèvements ont ainsi été réalisés pendant 8 semaines au niveau des sites suivants :

- \*1- plage des jeunes, côté nord de la digue artificielle sud
- \*2- Marinières, côté ouest de la digue rocheuse artificielle, à l'est du poste de secours
- \*3- Marinières, au niveau central de la plage (amas rocheux, visible depuis la carte)
- \*4- Marinières, côté est des rochers, au niveau des barrières d'entrée du parking
- \*5- Plage du Port de la Darse, début de la zone rocheuse artificielle
- \*6- Plage devant l'Observatoire de Villefranche, juste en face de la limite sud du bâtiment des galeries
- \*sites Rochambeau : face à l'immeuble le plus au sud de Rochambeau, avec 3 sous-sites distants d'environ 10 mètres.

Compte-tenu du réchauffement climatique, et de l'engagement de la commune vis-à-vis de la protection de la santé des baigneurs, a paru nécessaire de poursuivre les analyses pendant l'année 2016.

Elle leur propose :

- De bien vouloir accepter le principe du suivi du développement des dinoflagellés toxiques du genre ostréopsis au niveau des plages de Villefranche-sur-Mer durant l'année 2016 ;

AR PREFECTURE

006-210601597-20161005-14\_05\_10\_2016-DE  
Reçu le 10/10/2016

- De solliciter la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 50 % du montant prévisionnel, qui s'élève à 12 500 euros TTC,
  - De confier cette étude au laboratoire océanologique de Villefranche (LOV, UMR 7093, CNRS, UPMC),
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe de l'ordre du jour, à intervenir avec l'UPMC/CNRS et le Département des Alpes-Maritimes, dont le projet était joint en annexe de l'ordre du jour.
  - D'approuver le plan de financement suivant :
- Montant de la dépense : 12 500, 00 euros
  - Participation du Département des Alpes-Maritimes : 6.250,00 euros
  - Participation communale : 6 250,00 euros

Le montant de la dépense sera inscrit au Budget 2016 au compte 6042.414.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité**  
**ADOPTE**

Le Maire,



Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives